

# Vous travaillez dans le secteur du bois et de l'ameublement ?

## En décembre, vous recevrez deux primes.

### 1. Prime de fidélité

#### A combien s'élève le montant de la prime?

Vous aurez 9,56% du salaire brut gagné entre le 1 juillet 2015 et le 30 juin 2016.

#### Que dois-je faire pour la recevoir?

En décembre, vous recevez une attestation de votre employeur. Présentez-vous ensuite, à votre bureau CGSLB avec ce document afin d'être payé. Si vous n'avez pas reçu l'attestation vers mi-décembre, veuillez prendre contact avec un secrétariat de la CGSLB.

**Attention!** Le montant minimum pour recevoir la prime est de 24,78 euros. Sur la prime de base, il faut encore déduire l'ONSS de 13,07% et un précompte de 20,60%.

### 2. Prime syndicale

#### A combien s'élève le montant de la prime?

Les travailleurs qui ont droit à une prime de fidélité, reçoivent également une prime syndicale. La prime s'élève à € 135 si vous avez travaillé temps plein ou à € 0,62 par jour rémunéré si ce n'est pas le cas.

#### Les deux primes sont payées en même temps à partir du 6 décembre !

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

